


DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 
ID : 974-249740101-20241218-2024_163_BC_20-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_163_BC_20
*Constitution d'une avance de
trésorerie du Budget Principal au
Budget Annexe des Ports de Plaisance
Ouest*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
23/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 163 BC 20 : CONSTITUTION D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE OUEST

Le Président de séance expose :

Pour l'exercice 2025, le budget principal ne versera pas de subvention d'équilibre au budget annexe des Ports de Plaisance Ouest.

Cependant, ce dernier sollicite la mise en place d'une avance de trésorerie de 500.000 € maximum, le temps d'encaisser les recettes issues des redevances d'occupation 2025. Cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire, remboursable au plus tard avant le 31 décembre 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/11/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/11/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER le comptable public à procéder au versement d'une avance de trésorerie de 500.000 € du Budget Principal vers le budget annexe des Ports de Plaisance Ouest, remboursable au 31 décembre 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président